

Le milieu pocatois honore ses bénévoles

Les élus de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Ville de La Pocatière ont souligné l'engagement de tous les bénévoles du milieu pocatois lors d'une soirée tenue le 17 avril dernier à la Polyvalente La Pocatière. Près de 240 personnes ayant œuvré comme bénévole dans la dernière année étaient présentes.

Le Comité organisateur remercie les partenaires de l'évènement: la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière et madame Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud, Ministre déléguée au Développement économique régional et Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Collecte municipale des encombrants

La Municipalité offrira un service de collecte des encombrants **le jeudi 16 mai 2019**. Ce service est offert au **secteur résidentiel seulement**.

Puisque la collecte commencera dès 5 h le matin, il est recommandé de placer les encombrants sur le bord du chemin la veille. De plus, les employés poursuivront leur travail de ramassage, le vendredi 17 mai 2019 s'ils n'ont pas pu tout ramasser la journée précédente.

Sont acceptés les gros rebus qui ne peuvent être déposés dans les écocentres. Pour la liste complète des rebus, vous pouvez la trouver dans le communiqué d'avril 2019, ou contactez la Municipalité en composant le 418 856-3192.

Distribution de plants d'arbres

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière distribuera différentes variétés d'arbres (bouleau jaune, chêne rouge, érable rouge, mélèze laricin, cèdre de l'est).

Le samedi 18 mai 2019, de 8 h à 11 h,
au garage municipal, situé au 395, chemin des Sables Est.

Pour les résidents de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. **Gratuit**. Limite de 5 arbres par demeure.

Quantités limitées, premier arrivé, premier servi!

Conférence matinale pour les 55 ans et plus

Sujet : La Maison touristique du Kamouraska et la Halte marine de La Pocatière, présenté par madame Pascale Dumond-Bédard de Promotion Kamouraska et madame Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique de la Ville de La Pocatière.

Le mardi 14 mai 2019, de 9 h à 10 h 30, à l'Auberge Cap Martin. Coût par participant : 6 \$. Déjeuner inclus.

Inscription requise d'ici le vendredi 10 mai 2019 à 12 h, en contactant la Municipalité au 418 856-3192 ou par courriel à : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Une initiative du Comité de la famille et des personnes âgées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.



Vidange de fosses septiques

AUX CONTRIBUABLES DU SECTEUR EST DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Soit : Route 230, 3^e Rang Est, Carré Bérubé, rue Boucher, Carré Boucher, rue Chamberland, rang de la Cannelle, route Drapeau, rue de la Ferme, route Sainte-Anne-Saint-Onésime, rue Gendron, rue Hudon-Roussel, rue Lemieux, route Martineau, chemin de la Montagne-Thiboutôt, rue Ouellet, rue Rodolphe, chemin de la Station.

La Municipalité procèdera à la vidange des fosses septiques du secteur Est de la Municipalité **entre le 9 juin et le 22 juin 2019**.

Un avis sera envoyé aux contribuables concernés, au courant du mois de mai 2019.

Présence de tracteurs sur les routes

Un véhicule lent comme un tracteur est identifié par un triangle rouge et orange. La remorque derrière le tracteur porte aussi ce triangle de couleur qui indique que ce véhicule ne dépasse pas 40 km/h sur la route.

Pour l'automobiliste qui le suit, *ce triangle signifie qu'il a le droit de dépasser le véhicule qui l'affiche, et ce, même en l'absence de lignes pointillées. La prudence est de mise!* Il faut évidemment que l'automobiliste vérifie si le dépassement qu'il compte effectuer est sécuritaire.

Rappel concernant les feux de brûlage

Le service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière désire vous aviser que du 1^{er} avril au 15 novembre, vous devez vous procurer un permis de brûlage pour tous feux à ciel ouvert au bureau de votre Municipalité.

Votre demande devra être effectuée au préalable 24 h à l'avance, et vous devrez également aviser le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière au 418 856-3394, pour éviter tout déplacement inutile de celui-ci.

Veillez noter qu'il n'y aura aucun permis d'émit lorsque le danger d'incendie de la SOPFEU sera à très élevé ou à extrême.



Site internet : sopfeu.qc.ca

Selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (article 194), il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles, sauf s'il s'agit de branches, d'arbres et de feuilles mortes. **Il existe des alternatives sécuritaires et écologiques à ces brûlages printaniers, comme le compost ou la collecte des résidus verts (ayant lieu à l'automne pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière).**

Les résidus de bois provenant de travaux de rénovation doivent obligatoirement être redirigés vers un site autorisé (écocentre, lieu d'enfouissement, etc.).

Café-rencontre de Solidarité rurale du Kamouraska à l'Auberge Cap Martin

C'est le 25 avril dernier que s'est tenu le café-rencontre de Solidarité rural du Kamouraska dans la salle de conférence de l'Auberge Cap Martin. Un total de 28 personnes, incluant le maire de la Municipalité, monsieur Rosaire Ouellet, étaient présentes pour entendre la conférencière invitée, madame Jacinthe Thiboutôt, coordonnatrice des festivités du 125^e de Saint-Germain, sur l'expérience vécue dans sa communauté en 2018.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière tient à remercier le Comité organisateur (MRC de Kamouraska, SADC du Kamouraska et CISSS du Bas-Saint-Laurent), de même que l'Auberge Cap Martin pour sa contribution à la réussite de ce café-rencontre.



Semaine de la sécurité civile

La Semaine de la sécurité publique a lieu du 5 mai au 11 mai 2019 sous le thème : **Ma sécurité : ma responsabilité!**

La Semaine est l'occasion pour le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires de sensibiliser les citoyens aux conséquences d'un sinistre, de leur rappeler de faire des réserves d'eau et de nourriture non périssable et d'avoir sous la main les articles essentiels qui composent une trousse d'urgence.

Pour en savoir davantage, visitez le site internet : securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/activites-et-evenements/semaine-de-la-securite-civile.

Licence de chien, en vertu du règlement n° 210,

Article 8 : Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité à moins d'avoir obtenu au préalable une licence de la Municipalité.

Article 7 : Il est défendu de laisser en tout temps un chien ou un chat errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.

Article 3 Application du règlement : Le contrôleur ou tout membre de la Sûreté du Québec est chargé de l'application du présent règlement.

Au coût de 10 \$, la licence est valide du vivant de votre animal (et non transférable au décès).

Campagne J'aime manger, pas gaspiller

Les façons de sauver les aliments :

Fanés

Un trempage dans de l'eau glacée pendant 5 à 10 minutes est souvent suffisant pour revigorer les légumes fanés.

Moins croustillants

Griller les chips et les craquelins qui ont perdu leur croquant pendant une minute ou deux dans un four ordinaire ou un four grille-pain pour les rendre croustillants de nouveau.

J'aime manger, pas gaspiller est un outil pour nous aider à mieux profiter de la nourriture qu'on aime : lovefoodhatewaste.ca/fr/

Le bon mot !



Capsule 4 Adjoint À ou Adjoint DE?

Employé comme adjectif, le mot adjoint se construit avec « à ».
Il a le titre de conseiller adjoint à la direction.

Employé comme nom, le mot adjoint se construit avec « de ».
Elle est l'adjointe de la directrice des ventes.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

MIEUX LES RECONNAÎTRE POUR MIEUX S'EN DÉPARTIR



Pour vous départir des produits suivants, apportez-les dans un Écocentre ou un point de dépôt autorisé.



ACIDE : Détartreur, sani-flush, débouche tuyau

AÉROSOL : Aérosol lubrifiant (WD-40 ou Jigaloo), nettoyant à frein, aérosols divers

AMPOULE AU MERCURE : Ampoule fluocompacte et fluorescent

BASE : Ammoniaque, nettoyeurs et détergents divers, bicarbonate de soude, ciment en poudre

ORGANIQUE : Huile à moteur, antigel, filtre à huile, combustible, colle, adhésif, imperméabilisant, cire, coulis, décapant, diluant, solvant

OXYDANT : Poudre à récurer, peroxyde, eau de javel, produits pour piscine

PILE ET BATTERIE : Pile et batterie de tout format

TOXIQUE : Pesticides, herbicides, engrais

PEINTURE : Peinture résidentielle et apprêt, peinture à métal, anti-rouille, aérosol, teinture, vernis, laque, huile protectrice et leur contenant. Le contenant (d'origine ou non) doit être étanche, bien identifié et de moins de 5 gallons. Aucun RDD provenant d'activités commerciales n'est acceptés.

Pour information : 418 856-2628/ www.co-eco.org

À la bibliothèque La Mosaïque de La Pocatière : exposition, conférence et atelier

L'artiste québécois monsieur Gladu, donnera une conférence sur Monet et Van Gogh, les lieux qu'ils ont fréquentés et leurs nombreux dessins peu connus, le samedi 11 mai 2019 de 10 h à 11 h 30. Suivra dans l'après-midi un atelier de dessin à la manière de Van Gogh (13 h 30 à 16 h), ce qui pourra nous conduire vers une création personnelle. Surveillez la publicité pour plus de détails.

Prenez note que l'exposition se poursuivra jusqu'au 12 mai 2019 aux heures d'ouverture de la bibliothèque. L'entrée est libre, bienvenue à tous !

Pour ne rien manquer de nos activités, vous pouvez *aimer* la page Facebook de la salle d'exposition de La Pocatière ou visiter le site Internet de Ville La Pocatière.

Prochaine séance du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal sera le **lundi 3 juin 2019 à 20 h**, à la salle du Conseil municipal, située au 395, chemin des Sables Est.

Bienvenue à tous!

Rosaire Ouellet, Maire